



2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

- 95130 -

TRANSMIS LE 5/07/2023
REÇU LE 5/07/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 6/07/2023
MÉMOIRE LE 6/07/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°31

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI-LOYALE

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC.

Marion WERNER : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Claire LE BERRE : Marie-Christine CAVECCHI

Rachel SABATIER GIRAULT : Frédéric LÉPRON

Bruno DE CARLI : Franck GAILLARD

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION n°31

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment son article 11,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville prévu à l'article L1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la signature du Contrat de Ville Intercommunal en date du 23 juin 2015,

VU la signature d'un avenant au Contrat de Ville Intercommunal 2015-2022 en date du 22 juin 2020,

CONSIDÉRANT que par décret susvisé n° 2014-1750, les quartiers de la Mare des Noues (QP095022), Montédour (QP095023) et Fontaine Bertin (QP095027), ont été définis comme quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, ces quartiers entrent dans le champ d'application de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 fixant les principes de la nouvelle Politique de la Ville et les nouveaux Contrats de Ville, qui en sont le cadre d'action,

CONSIDÉRANT que par décret susvisé n° 2015-1118, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville,



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service Politique de la Ville/Maisons de proximité

Question n°31 du CM en date du 22/06/2023 P 2/2

CONSIDÉRANT que le projet de rapport est soumis pour avis aux conseils municipaux et conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires selon les modalités prévues par la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale,

CONSIDÉRANT le projet de rapport ci-annexé,

APRÈS l'avis de la Commission Social/Handicap/Politique de la ville du 2 juin 2023.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Article 1^{er} : **PREND ACTE** du projet de rapport annuel ainsi que tout document s'y rapportant, sur la mise en œuvre de la Politique de la ville au sein de la commune et sur le territoire intercommunal.

Article 2 : **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PREND ACTE

Pour : /

Contre : /

Abstention : /

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-De-France



Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Signature
Madame Nedone Senso
le 6 juillet 2023

Acte à classer

DEL22062023Q31

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-05T12-01-45.00 (MI246176347)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230622-DEL22062023Q31-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : INTERCOMMUNALITÉ/POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION
DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 31 - PDV - GS Approbation du rapport annuel 2022.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

31pj - PDV RA 2022
VF.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/23 à 12:01

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 05/07/23 à 12:01

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 05/07/23 à 12:07

